

Le texte de la Convention présenté ici est une copie exacte du texte authentiqué par les signatures du Président de la Conférence internationale du Travail et du Directeur général du Bureau international du Travail.

Certified true and complete copy,

Copie certifiée conforme et complète,

*For the Director-General of the International Labour Office:*

*Pour le Directeur général du Bureau international du Travail :*

George POLITAKIS

Legal Adviser of the International Labour Office